



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP)
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des troisième concours du CAPLP et des troisième CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 3 avril 2023 nommant le jury du troisième concours du CAPLP, et du troisième CAFEP-CAPLP section biotechnologies, option santé environnement, à la session 2023,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Sagia BOUGUESSA
Professeure de lycée professionnel

Académie de NICE

Mme CHRISTINE LOPEZ THOMAS
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Sylvie TABACZYNSKY
Personnel de direction

Académie de TOULOUSE

Mme KARINE TONNIET
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CLERMONT-FERRAND

Examineurs spécialisés

M. Laurent BAYLAC
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

M. Loïc CLERBOUT
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AMIENS

M. Jean-Claude GERME
Personnel de direction

Académie de TOULOUSE

M. Marc SOLIGNAC
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 juin 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU